Document généré le 24 avr. 2024 21:09

Revue des sciences de l'éducation

À propos de « Parcours et discours sur neuf lois pour une pédagogie humaniste », vol. VIII, no 3

Jacques Daignault

Volume 9, numéro 1, 1983

URI : https://id.erudit.org/iderudit/900404ar
DOI : https://doi.org/10.7202/900404ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)
1705-0065 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Daignault, J. (1983). À propos de « Parcours et discours sur neuf lois pour une pédagogie humaniste », vol. VIII, no 3. *Revue des sciences de l'éducation*, *9*(1), 149–150. https://doi.org/10.7202/900404ar

Tous droits réservés © Revue des sciences de l'éducation, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Revue des sciences de l'éducation, vol. IX, no 1, 1983

Commentaires

À propos de «Parcours et discours sur neuf lois pour une pédagogie humaniste», vol. VIII, no 3

I

L'auteur de *Parcours et discours sur neuf lois pour une pédagogie humaniste* nous présente neuf lois sur l'éducation humaniste. Mais ces lois, précise-t-il, ne sont ni exhaustives, ni immuables et ne constituent pas non plus un ensemble complet, «elles constituent une interprétation qualitative des observations» (p. 436). Il emprunte même à Bastide le concept de «régularité» afin de spécifier la nature de ces lois. Il y aurait donc neuf régularités (au sens de Bastide) sur l'éducation humaniste, toutes tirées de l'observation participante. L'auteur admet probablement que l'interprétation qualitative d'observations exige, au-delà de la patience et de l'attention, un minimum d'outils méthodologiques — voire même simplement des concepts au sens strict — permettant d'organiser la série des observations en un ensemble d'énoncés rigoureux. Le recours au concept de régularité constitue à notre avis le garde-fou qu'a choisi l'auteur afin de ne pas verser dans l'opinionite.

Mais qu'en est-il du concept de «régularité» chez Bastide? En quoi ce concept est-il pertinent pour la démarche de l'auteur? Et en quoi l'auteur respecte-t-il le sens bastidien de ce concept? Une réponse à ces trois questions constitue à notre avis un minimum de garantie quant à la légitimité de l'usage, ici, qui aurait dû être fait du concept bastidien. C'est d'ailleurs en cela que devait constituer l'originalité de l'article. Car il ne s'agissait pas, nous dit l'auteur (p. 432 et 437) de tirer des lois d'une théorie (par exemple des écrits des humanistes) mais d'énoncer, à travers une démarche strictement inductive, un certain nombre de régularités concernant la pédagogie humaniste. Et les énoncés de l'auteur n'apportent rien de plus, quant au sens, que ce que l'on connaît déjà par les écrits des pédagogues identifiés à l'humanisme. Le seul mérite de l'auteur — et il n'aurait pas été négligeable — aurait donc consisté dans une «vérification», tirée de l'expérience et de l'observation, de quelques intuitions déjà énoncées par les tenants de la pédagogie humaniste. Et la démarche devait avoir ceci de particulier qu'elle allait suivre une méthode «anthropopédagogique» plutôt que la méthode expérimentale «lourde»; «anthropo» parce qu'elle emprunte la plupart des outils à la science anthropologique..., «pédagogique» parce qu'elle vise un changement (p. 434).

Mais cette interaction entre la description objective et l'intention prescriptive ne dispense aucunement l'auteur de préciser les modifications que l'intention

prescriptive de sa démarche doit faire subir, afin de préserver la rigueur de la démarche anthropologique, à l'instrumentation méthodologique issue de la pratique anthropologique. Et c'est ici que le bât blesse. L'auteur en promet plus qu'il n'en donne. Car la seule référence explicite qu'il fournit sur le concept de régularité est son énonciation dans le texte et une référence à un ouvrage entier de Bastide. Il est vrai que ce dernier traite du concept de régularité dans le second chapitre de son ouvrage intitulé *L'anthropologie appliquée*. Mais celui-ci explicite ce concept d'une façon beaucoup plus rigoureuse et précise que l'auteur. Ce dernier ne répond donc pas aux questions posées plus haut concernant l'usage du concept de régularité en rapport avec sa propre démarche. Bien que la démarche proposée par l'auteur constitue toujours une piste digne d'intérêt, je ne crois pas cependant que l'auteur ait véritablement atteint son objectif dont l'originalité consistait, selon moi, dans l'exploitation rigoureuse de la piste méthodologique choisie.

Jacques Daignault